Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 022-212200745-20260702-2026_47-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LE HAUT CORLAY

Département des Côtes d'Armor

Séance du 2 juillet 2026

Date de la convocation
24/06/2026

Date d'affichage
24/06/2026

Nombre de membres
En exercice : 13
Votants : 13

A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Réf	2026-47

L'an 2026, le 2 juillet à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LE HAUT CORLAY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Fabris TREHOREL, Maire

Présents : Fabris TREHOREL, Maire ; Mme PALARIC Estelle, adjoints ; M COLLIN Patrice ; M GUERIN Jean-Louis ; M HERVE Gaëtan ; Mme LE PAVEC Claire, conseillers délégués ; Mme CHELIN Stéphanie ; Mme DANIEL Aurélie ; M LEVRIER Alain ; Mme Nelly MOPIN, conseillers

Excusés ayant donné pouvoir : M RAOULT Jean-Philippe donne pouvoir à M GUERIN Jean-Louis

Secrétaire de séance : Mélanie LE GALL

Objet de la délibération : Location de matériel communal - Tarifs

Vu le Code Général des collectivités,
Vu l'avis de la Commission vie locale du 11 juin 2026

Suite à la fermeture du bar « Chez Paulette », la mairie a reçu plusieurs demandes tant par les associations que par les particuliers pour l'utilisation de matériels communaux (tables, bancs).

La Commission Vie locale propose les tarifs suivants :

- Gratuité pour les associations communales et de l'Entente du Pays de Corlay
- Pour les particuliers :
  - 3 €/ table,
  - 1 €/banc,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide

D'APPLIQUER les tarifs de location du matériel communal comme sus mentionnés ;

D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

AINSI FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME.
Le Maire,

